

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le

ID : 066-216602128-20210208-05_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Huit Février à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 2 février 2021

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

Absent excusé : Damien CLET donne pouvoir à Guy ROUQUIE

Absents : Emilie COUVEZ, Jean-Michel PONCE

En exercice : 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote : 25

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.05/2021

Budget de la ville 2021 : investissement avec exécution limitée du budget avant son vote

Monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire et monsieur Sébastien CABRI, conseiller municipal délégué aux finances, expose à l'assemblée que lorsque le budget primitif n'a pas été voté, le maire peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de l'année précédente (article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En matière d'investissement, les crédits non consommés du budget de l'exercice sont reportés et peuvent faire l'objet d'engagements et de mandatements de dépenses avant le vote du budget primitif qui doit intervenir au plus tard le 15 avril 2021. Le maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Outre ce droit, le maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le conseil municipal, qui doit également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Les crédits mobilisables en 2021 s'élèvent à 25% des crédits inscrits du budget 2020 sur les chapitres 20 « immobilisations incorporelles », 21 « immobilisations corporelles » et sur le chapitre 23 « immobilisations en cours », soit un montant maximum de $1\,118\,904 \text{ €} \times 25\% = 279\,726 \text{ €}$.



Ils proposent de retenir les programmes engagés (acquisition de véhicules, Maison France Services, acquisition d'un module poste de secours pour la plage) et les programmes récurrents.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire,
et de monsieur Sébastien CABRI, adjoint délégué aux finances,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

➤ AUTORISE monsieur le maire à engager sur les chapitres 20 « immobilisations incorporelles », 21 « immobilisations corporelles » et 23 « immobilisations en cours », un montant maximum de 1 118 904 € x 25% = 279 726 €, réparti de la manière suivante :

| PROGRAMMES | | |
|------------|------------------------|-----------|
| N° | Libellé | Montant |
| OP 111 | PIJ | 1 000 € |
| OP 404 | Aire sportive | 50 000 € |
| OP 500 | Acquisition véhicules | 35 000 € |
| OP 501 | Matériel informatique | 10 000 € |
| OP 502 | Acquisitions foncières | 30 000 € |
| OP 503 | Matériel divers | 24 000 € |
| OP 504 | Plage | 50 000 € |
| OP 508 | Communication | 10 000 € |
| OP 510 | Création espaces verts | 2 000 € |
| OP 518 | RAM Alzheimer | 2 000 € |
| OP 519 | Local Crédit Agricole | 20 000 € |
| OP 520 | Maison France Services | 45 000 € |
| | TOTAL | 279 000 € |

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : **12 FEV. 2021**

et publication du : **12 FEV. 2021**

Le maire,

Dr Marc MEDINA

